



Monsieur François BURDEYRON
Préfet de Maine-et-Loire
Place Michel-Debré
49934 Angers Cedex 9

Paris, le 20 juin 2013

Monsieur le Préfet,

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, reconnue d'utilité publique et agréée, a appris avec consternation par la presse et par divers témoignages locaux, que le maire de Gesté a commencé la destruction de l'église de sa commune, alors même que le permis de démolir qu'il s'était accordé, a été annulé par les plus hautes instances judiciaires.

Nous voudrions être certains que cette opération de vandalisme ne déroge pas aux différents régimes d'autorisation liés à ce type de travaux et nous souhaitons vivement que vous puissiez intervenir pour faire cesser ce scandale. La lecture de l'avis rendu par le Conseil d'Etat montre clairement que le maire n'agit pas dans le sens de l'intérêt général.

En tout état de cause la SPPEF et ses avocats se tiennent prêts, s'il le fallait, à continuer ce combat pour faire respecter le droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to read 'Alexandre Gady'.

Alexandre GADY,

Président

Association fondée en 1901, reconnue d'utilité publique le 7 novembre 1936, agréée le 10 février 1978
SPPEF - 39, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris - tél : 01 47 05 37 71
courriel : contact@sppef.org